

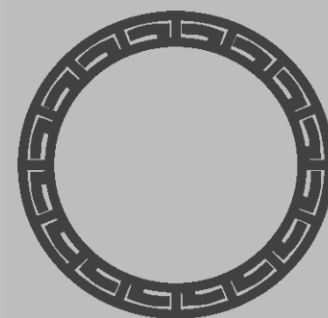
Fiche Signalitique

Orangine, subst. de térébenthine

Code de produit: SO-AG0100

Département: solvants

C.A.S.: 5989-27-5



KAMA
PIGMENTS

Section: 1 Identification

Nom du produit:	D Limonene
Synonymes:	4-Isopropenyl-1-Methylcyclohexene
Famille chimique:	Aucun à notre connaissance
Application:	Saveur solvant et fragrance.
Formule :	C10H16
Poids moléculaire :	136.23 g/mol
Numéro de téléphone d'urgence	(CANUTEC): (613) 996-6666

Section: 2 Identification des dangers

Aperçu des urgences	
Organes cibles	
Reins	
WHMIS Classification	
B3	Liquide combustible Liquide combustible
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques
HMIS Classification	
Danger pour la santé:	2
Inflammabilité:	2
Dangers physiques:	0
Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque une irritation des yeux.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

danger

Classe SGH

Liquides inflammables (Catégorie 3)
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 5)
Irritation cutanée (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Danger par aspiration (Catégorie 1)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H303 Peut être nocif par ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
D-Limonene 5989-27-5	227-813-5	601-029-00-7	<=100%

Section: 4 Premiers soins

Contact avec les yeux:	Laver abondamment les yeux à l'eau jusqu'à ce que l'irritation se calme. Si l'irritation persiste ou si des signes de toxicité se manifestent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Chercher immédiatement un médecin. Ingestion: NE PAS faire vomir. Consultez immédiatement un médecin.
Avis aux médecins:	Le traitement est basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient.

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Point d'éclair:	38 °C / 100.4 °F
Point d'éclair méthode:	Vase clos TAG
Température d'auto-inflammation:	246 °C / 475 °F
Limites d'inflamm - air (%):	Infer: 0.7% Super: 5.3%
Produit d'extinction:	Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO ₂ , une mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée. Dangers spéciaux d'exposition: Combustible. Peut dégager des vapeurs qui forment des mélanges inflammables à une température égale ou supérieure à son point d'éclair. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Couper l'arrivée de combustible au feu. Éviter de pulvériser de l'eau directement sur les contenants d'entreposage en raison des dangers de débordement par bouillonnement. Ce liquide est volatil et dégage des vapeurs invisibles. Le liquide ou la vapeur peuvent de déposer dans les points bas ou se déplacer sur une certaine distance sur le sol la surface vers des sources d'inflammation où ils risquent de s'enflammer ou d'exploser. Matières de décomposition/combustion dangereux (dans des conditions d'incendie): Monoxyde de carbone. Anhydride carbonique.
Équipement protecteur spécial:	Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.
NFPA COTES POUR CE PRODUIT:	SANTÉ 1, INFLAMMABILITE 2, INSTABILITÉ 0
HMS COTES POUR CE PRODUIT:	SANTÉ 1, INFLAMMABILITE 2, REACTIVITÉ 0

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures de précautions personnelles:	Porter un équipement de protection approprié.
Mesures de précautions environnementales:	Empêcher l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux, faire dériver le courant du produit répandu s'il y a lieu. Consulter les autorités locales.
Procédés pour nettoyage:	Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher l'inflammation dans des espaces confinés. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.
Déversement dans l'eau:	Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Ne pas contenir la zone de déversement. Informer les résidents et bâtiments sous le vent des dangers d'incendie et d'explosion et leur demander de rester à l'écart. Avertir les autres expéditeurs. Laisser le liquide s'évaporer de la surface. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants. Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10 °C ou plus, déployer des estacades de confinement et retirer le produit de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés quand la situation le permet. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de 10 °C ou si il est inférieur, déployer les estacades pour former une barrière qui protège les rives et laisser la matière s'évaporer. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Section: 7 Manutention et stockage

- Manipulation:** Pour usage industriel seulement. Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation du produit chimique. NE PAS manipuler ni entreposer à proximité d'une flamme nue, de la chaleur ou des autres sources d'inflammation. Mettre à la terre l'équipement fixe ainsi que les contenants qui servent au transvasement et le matériel de façon à prévenir l'accumulation d'électricité statique. NE PAS pressuriser, découper, chauffer ni souder les contenants. Les contenants vides peuvent renfermer des résidus de produit dangereux. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger contre les dommages matériels. Utiliser un équipement de protection personnelle approprié. Températures de Manipulation: Ambiante. Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.
- Entreposage:** Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Entreposer conformément aux bonnes habitudes industrielles. Entreposer à la température ambiante.
- Récipients/emballages adaptés: Fût; Barges; Wagon-citerne; Camion-citerne Matériaux et Enduits Appropriés: Acier au carbone; Téflon; Acier inoxydable Matériaux et enduits inadéquats: Polystyrène; Caoutchouc naturel; Caoutchouc butyle; Éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- Mécanismes techniques:** Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser un équipement contre les explosions
- Protection respiratoire:** Si les mesures d'ingénierie ne suffisent pas à maintenir les concentrations des contaminants en suspension dans l'air sous les niveaux adéquats pour protéger la santé des employés, porter un respirateur approuvé. Le choix du respirateur, son utilisation et son entretien doivent être conformes aux exigences obligatoires, s'il y a lieu. Un respirateur à demi-masque avec filtre est recommandé pour la matière en question. Si les concentrations du produit en suspension dans l'air sont élevées, porter un respirateur approuvé à adduction d'air pur et à pression positive. Des respirateurs à adduction d'air pur munis d'une bouteille du type évacuation peuvent être appropriés si la teneur en oxygène est inadéquate, si les caractéristiques de détection des gaz/des vapeurs sont insuffisantes ou si la capacité/le pouvoir filtrant du filtre purificateur d'air est dépassé.
- Gants:** Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. En cas de contact prolongé ou répété probable, le port de gants résistant aux produits chimiques est recommandé. Si le contact avec les avant-bras est probable, porter des gants à manchette. Le temps de protection des gants choisis doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.
- AVIS :** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
- Protection de la peau:** Éviter tout contact cutané en portant des chaussures, des gants et des vêtements de protection adéquats, sélectionnés conformément aux conditions d'utilisation et aux risques d'exposition. Le choix doit se faire en fonction de la durabilité et de la résistance à la perméabilité des matériaux.
- Yeux:** Lunettes protectrices contre les agents chimiques avec écrans latéraux ou lunettes antiéclaboussures.
- Autre équipement de protection:** Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail.

Composants	Limites d'exposition de l'ACGIH.	Limites d'exposition OSHA	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
D-limonene	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

État physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Citrus.
pH:	Non disponible.
Densité:	0.8405 @ 25 °C
Point d'ébullition:	175-177 °C / 348-349 °F
Point de congélation/fusion:	-96 °C / -140 °F
Pression de vapeur:	1.98 mmHg @ 25 °C
Densité gazeuse:	4.7
% matière volatile (volume):	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Solubilité :	Insoluble dans l'eau.
VOCs:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Masse moléculaire:	Non disponible.
Autre:	Non disponible.

Section: 10 Stabilité et réactivité

Stabilité chimique:	Stable.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.
Conditions à éviter:	Tenir à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles et de flammes. Éviter le travail à haute température et les sources d'ignition sur ou près des contenants vides.
Matières à éviter:	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Fumée. Composés organiques non identifiés.
Information additionnelle:	Aucune remarque additionnelle.

Section: 11 Données toxicologiques

Principales voies d'entrée:	
Ingestion:	Peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée, des vomissements et la diarrhée.
Contact avec la peau:	Peut provoquer une irritation modérée de la peau. Contient un composant qui est reconnu comme un sensibilisateur cutané ou qui est présumé l'être.
Inhalation:	Les vapeurs peuvent irriter la gorge, les poumons et la trachée pulmonaire.
Contact avec les yeux:	Peut irriter les yeux. Douleur, rougeur et larmes.
Information additionnelle:	En laboratoire, il a été prouvé sur des animaux que ce produit affectait les reins. Aucun effet similaire n'a été rapporté chez l'humain. L'exposition prolongée ou répétée peut causer une dermatite et une sensibilisation.

toxicité Aiguë:	
DL50 tox aigüe absorb oral:	Non disponible.
DL50 tox aigüe - absorb cut:	Non disponible.
CL50 aigüe par inhalation:	Non disponible.

Cancérogénicité:		
Composants	IARC - Cancérogène	ACGIH - Cancérogène,
D-limonene	Group 3	N'est pas classée.

Effets chroniques/cancérogénicité: Non disponible.

Toxicité reproductive/ Teratogénicité/ Embryotoxicité/ Mutagénicité: Non disponible.

Section: 12 Données écologiques

Informations éco-toxicologiques:

Ingredients

D-limonene

Ecotoxicité Espèce poisson Data

0.619 - 0.796 mg/L LC50
(Pimephales promelas) 96 h
flow-through
35 mg/L LC50
(Oncorhynchus mykiss) 96 h

Toxicité crustacéenne aigue:

Non disponible.

Toxicité algaire aigue

Non disponible.

Autres informations:

Aucune remarque additionnelle.

Section: 13 Données sur l'élimination

Méthode d'élimination:

L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés:

Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

Section: 14 informations relatives au transport

DOT (U.S.):

Appellation d'expédition DOT:

HYDROCARBURES TERPÉNIQUES, N.S.A. (D'LIMONENE)

Classe(s) de danger DOT:

3

Numéro le l'ONU:

UN2319

DOT Groupe d'emballage:

III

DOT Quantité reportable (lbs):

Non disponible.

Note:

Aucune remarque additionnelle.

Polluant marin:

non.

TDG (Canada):

Appellation d'expédition TDG:

HYDROCARBURES TERPÉNIQUES, N.S.A.

Classement des dangers:

3

Numéro le l'ONU:

UN2319

Groupe d'emballage:

III

Note:

Non réglementé par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, transport routier ou ferroviaire, dans des emballages ou des contenants de 450 L ou moins (déchets exclus).

Polluant marin:

non.

Section: 15 Informations sur la réglementation

État de l'inventaire du US TSCA:	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.		
État de l'inventaire de la LIS Canadienne:	Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.		
Dispositions réglementaires des É.-U.			
Composants	CERCLA/SARA - section 302:	Classe de risques SARA (311, 312):	CERCLA/SARA - section 313:
D-limonene	N'est pas classée.	N'est pas classée.	N'est pas classée.
Proposition 65 de la Californie:	N'est pas classée.		
Liste Right to Know, MA:	N'est pas classée.		
Liste Right to Know, New Jersey:	N'est pas classée.		
Liste Right to Know, Pensylvanie:	N'est pas classée.		
Classification SIMDUT:	B3 LIQUIDES COMBUSTIBLES D2B Matériaux toxiques		

Section: 16 Autres renseignements

références	fiches signalétiques du manufacturier
préparé par	Kama pigments

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2016-09-02